

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Décembre 2003

Québec, le 19 décembre 2003

Madame Chrystel Jacquot-Donnat
Directrice des études
Collège Inter-Dec
2120, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Qc) H3H 1M7

Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme *Infographie en animation 2D/3D* (NWY.0J)

Madame la Directrice,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion tenue le 16 décembre 2003, des actions prises par le Collège Inter-Dec concernant les suites apportées au rapport d'évaluation du programme *Infographie en animation 2D/3D* offert par votre établissement.

Dans son rapport produit en décembre 2002, la Commission avait jugé la mise en œuvre du programme *Infographie en animation 2D/3D* comme étant de qualité. Elle avait formulé une recommandation visant à assurer que la gestion pédagogique permette un meilleur encadrement des enseignants, favorise la vie pédagogique au département et l'animation autour des objectifs de programme, et consolide l'approche par compétences.

Le Collège a modifié la structure de coordination du programme : un professeur en est désormais le coordonnateur et il doit y enseigner. Cette modification pourra favoriser le renforcement d'une approche programme à travers les activités d'animation pédagogique soutenues par le coordonnateur. Par ailleurs, les tâches de ce dernier ont été explicitées et on y a ajouté quelques éléments. Ainsi, en plus d'une composante administrative, le coordonnateur a certaines responsabilités qui peuvent être exercées avec le souci d'offrir un encadrement pédagogique aux enseignants : vérification des plans de cours et du respect de la PIEA, évaluation des enseignants et contrôle de la satisfaction de la clientèle. Le coordonnateur est aussi responsable de la tenue de réunions pédagogiques, favorisant

de ce fait la vie pédagogique au département. La Commission s'attend à ce que ces réunions pédagogiques abordent des thèmes tels que l'atteinte des objectifs de programme et l'approche par compétences.

La Commission note également d'autres gestes posés par le Collège à la suite de l'évaluation, notamment les aménagements apportés à la séquence des cours et au contenu de certains d'entre eux, et la tenue de réunions du groupe d'utilisateurs du logiciel *XSI* de Softimage dans les locaux du Collège. Ces actions améliorent respectivement la cohérence du programme et la perception qu'ont les étudiants du milieu professionnel, tout en répondant à certaines des suggestions formulées par la Commission.

En conclusion, la Commission estime que plusieurs améliorations ont été apportées à la situation observée et ayant mené à sa recommandation et juge que les actions posées par le Collège y répondent de façon adéquate. Ces actions contribuent à améliorer la qualité du programme *Infographie en animation 2D/3D* offert par votre établissement.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Jacques L'Écuyer